



Séance du Conseil Municipal en date du 15 AVRIL 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération n° 2024/06 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, DU COMPTE DE GESTION 2023 ET AFFECTATION DE RESULTATS - Approuvée**
- Délibération n° 2024/07 : **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BATI ET NON BATI - Approuvée**
- Délibération n° 2024/08 : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - Approuvée**
- Délibération n°2024/09: **BUDGET PRIMITIF 2024 – Approuvée**
- Délibération n°2024/10: **TRAVAUX POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION– Approuvée**
- Délibération n°2024/11: **TRAVAUX POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – Approuvée**
- Délibération n°2024/12: **TRAVAUX PHOTOVOLTAIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – Approuvée**
- Délibération n°2024/13: **LOCATION DE TERRE - Approuvée**
- Délibération n°2024/14: **ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DE LA CCCA - Approuvée**
- Délibération n°2024/15: **PARTICIPATION FINANCIERE A UN VOYAGE SCOLAIRE D'UN ENFANT SCOLARISE HORS COMMUNE - Approuvée**

Le Maire,
CAPRON Nicolas



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/07

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BATI ET NON BATI.

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2024, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit de référence
Taxe foncier bâti	491 600	32,03 %	157 459
Taxe foncière non bâti	53 700	36,18 %	19 429
Taxe d'habitation	9 800	9,68 %	949

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2024
Le Maire,



Del 2024/06

Lois du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 15	
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/> 11	
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 11	
Votes	Contre <input checked="" type="checkbox"/> 5	Pour <input checked="" type="checkbox"/> 9

COMMUNE D HABARCO
 DELIBERATION
 DU
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lois du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 15	
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/> 11	
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 11	
Votes	Contre <input checked="" type="checkbox"/> 5	Pour <input checked="" type="checkbox"/> 9

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. Gabriel... déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Capron... après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		211 060,47 €
Part affectée à investiss	401 826,35 €	124 423,35 €
Opérations de l'exercice	401 826,35 €	426 584,24 €
Totaux	401 826,35 €	513 221,36 €
Résultat de clôture		111 395,01 €

INVESTISSEMENT	DEPENSE OU DEFICIT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	117 492,96 €	
	185 940,75 €	290 448,11 €
	303 433,71 €	290 448,11 €
	12 935,60 €	
	12 935,60 €	

ENSEMBLE		
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
117 492,96 €	211 060,47 €	
587 767,10 €	717 032,35 €	
705 260,06 €	803 689,47 €	
	98 409,41 €	

Base n de financement
 Excédent de financement
 Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES
 Base n total de financement
 Excédent total de financement

0,00 €	
0,00 €	
12 935,60 €	001 Dépenses

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. Capron, Gabriel, Beugin, Durand, Monneau, Ackengof, Gade, Henry, Vadour, Nibel, Mouchard

Pour expédition conforme
 Le Président lors du vote du compte administratif
 Olivier Gabriel, 1^{er} adjoint



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/07

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BATI ET NON BATI.

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2024, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit de référence
Taxe foncier bâti	491 600	32,03 %	157 459
Taxe foncière non bâti	53 700	36,18 %	19 429
Taxe d'habitation	9 800	9,68 %	949

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/08

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 5500 € a été inscrit au budget primitif au compte 65748 : *Subventions aux associations*.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2024, comme suit :

Coopérative école Habarcq	:	120 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	1000 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	50 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	120 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/09

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2024 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Recettes réelles	407 119.59 €	Recettes réelles	424 855.60 €
	Résultat reporté 2023	98 409.41 €		
	Total	505 529.00 €	Total	424 855.60 €
DEPENSES	Dépenses réelles	505 529.00 €	Dépenses réelles	411 600.00 €
			Reste à réaliser 2023	270.00 €
	Total	505 529.00 €	Résultat reporté 2023	12 985.60 €
			Total	424 855.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/10

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : TRAVAUX POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la Région une subvention pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite la région pour obtenir cette subvention pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/11

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : TRAVAUX POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la Préfecture une subvention pour les travaux cités en objet.

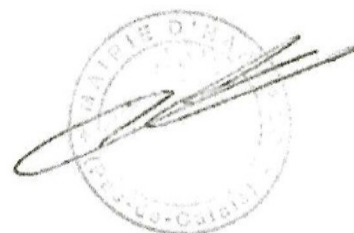
Monsieur le Maire sollicite la préfecture pour obtenir cette subvention pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/12

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : TRAVAUX PHOTOVOLTAIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la Préfecture une subvention pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite la préfecture pour obtenir cette subvention pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

N°2024-13

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : LOCATION DE TERRE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 janvier 2022 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2022 était de 238.05 € l'hectare (9 quintaux x 26.45 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 28.93 € pour 2023.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 260.37 € l'hectare (9 quintaux x 28.93 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2024
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/14

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : Extension d'adhésion au service mutualisé de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'évolution du code de l'environnement et notamment l'article L581-3-1, la commune est devenue compétente en matière de la police de la publicité extérieure et de la délivrance des autorisations associées au 1^{er} janvier 2024. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais n'instruit plus ces autorisations depuis le 31 décembre 2023, alors qu'elle le faisait, gratuitement jusque là.

L'instruction des actes de la police de la publicité revient par conséquent à la charge de la commune à compter de cette date. Cette situation est similaire à celle des autorisations d'urbanisme et l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'était dotée d'un service d'instruction mutualisé, sans prise de compétences, pour les actes en lien avec l'urbanisme. Par délibération du 14 décembre 2023, le conseil communautaire a élargi les missions de ce service pour y intégrer l'instruction des actes en lien avec la réglementation sur la publicité extérieure.

Ainsi, le service mutualisé d'instruction a pour objectifs de traiter et d'instruire les autorisations relatives à la législation sur la publicité extérieure :

- Demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne ;
- Déclaration préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une pré-enseigne

Cette liste est non-exhaustive et pourra être amendée en fonction des évolutions réglementaires.

Pour mémoire, la commune utilise déjà ce service pour les actes d'urbanisme suivants :

- certificat d'urbanisme opérationnel,
- déclaration préalable (travaux, division foncière, clôtures,...),
 - permis de construire,
 - permis de démolir,
 - permis d'aménager,
 - demandes conjointes de permis de démolir et de construire,
 - demande de permis d'aménager, de construire et/ou de démolir.

Il ne s'agit pas d'un transfert des compétences, mais de l'instruction des demandes par un service mutualisé, c'est-à-dire d'un service intercommunal mis à disposition de la commune par voie de convention. Ce service est une prestation proposée par l'intercommunalité à ces communes membres, en vigueur depuis 1^{er} Janvier 2017.

Les modalités de partenariat entre la Commune et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sont exposées dans la convention d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et dans l'avenant présenté ce jour au conseil.

Monsieur le Maire propose :

- de confier l'instruction des actes en lien avec la publicité extérieure au service mutualisé proposé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- de signer au nom de la Commune, l'avenant de partenariat entre la Commune et l'intercommunalité définissant les missions de chacune des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 15 avril 2014
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2024/15

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Paul DAVANNE ayant donné pouvoir à Christine CHABE,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

OBJET : Participation financière à la classe de découverte de l'école de Duisans

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'école Camille COROT de Duisans organise une classe de découverte en juin 2024, en Auvergne.

Il porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de la municipalité de Duisans sollicitant une participation financière de la commune d'Habarco pour les enfants résidants dans la commune, soit un élève pour l'année 2024.

La demande est de 300€/élève soit un montant de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte, par principe d'égalité avec les enfants scolarisés à Habarco, de prendre en charge un tiers du voyage et donc d'allouer la somme de 205€ par élève pour la participation à la classe découverte.

Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarco, le 15 avril 2024
Le Maire

